RAPPORT ANNUEL

CM-AM CASH ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, dans le respect des exigences du label français ISR et selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.
Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée.
En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.
La société de gestion de l'OPCVM établit un univers d'investissement initial construit à partir d'émetteurs appartenant à la réunion de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate et de l'ensemble des émetteurs domiciliés dans la zone OCDE avec un programme d'émission. Les titres sont sélectionnés au sein de cet univers, toutefois ils peuvent également être sélectionnés en dehors de cet univers dans la limite de 10 % sous réserve que ces titres disposent d'un score ESG supérieur au seuil d'exclusion en vigueur pour l'univers et répondent aux critères d'investissement du compartiment. Au sein de cet univers, les instruments éligibles sont ceux du marché monétaire répondant aux critères de règlement (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires (MMF) et de dépôts à terme d'établissements de crédit.
Le processus de d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en trois étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre.
La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.
Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en oeuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 30 % des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.
L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption).
Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.
Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Analyse financière : ce nouvel univers est analysé au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.
Construction du portefeuille : cette partie du processus s'appuie sur la gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt. La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille est géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.
A l'issue du processus de sélection, le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'analyse et d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne. Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.
L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.
A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.
Les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenues dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra investir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.
Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change. Les expositions au risque action et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers,
sont interdites

COMMENTAIRE DE GESTION

L’exercice s’est inscrit dans un contexte de normalisation graduelle de la politique monétaire de la BCE, après plusieurs années de resserrement destinées à ramener l’inflation vers la cible de 2 %. Celle-ci a été atteinte en fin d’année, l’inflation en zone euro passant de 2,5 % début 2025 à 1,9 % fin 2025. Ce repli s’est accompagné d’une séquence de quatre baisses successives des taux directeurs au premier semestre, ramenant le taux de 3,0 % à 2,0 %, dynamique pleinement reflétée dans l’évolution du taux €STR au cours de l’année. Au second semestre, la BCE a choisi de marquer une pause, maintenant ses taux directeurs inchangés dans un contexte où les anticipations de marché ont été contrastées.

Dans cet environnement globalement porteur, les spreads de crédit sont restés globalement stables à des niveaux satisfaisants, soutenant l’attractivité des stratégies monétaires. Les rendements, toujours attractifs, ont néanmoins été naturellement inférieurs à ceux de l’exercice précédent dans le sillage des baisses de taux de la BCE. La gestion des signatures en portefeuille a pu être réalisée sans difficulté particulière avec des titres rémunérateurs nous permettant de conserver une gestion prudente.

Performances :
Part IC : 2,19%
Part ES : 2,23%
Part RC : 2,16%
Part RC2 : 2.13%
Part S : 2.18%
Part S2 : 2.18%
Part ID : 2.19%
performance de l'indice : 2.04%

Règlement SFDR et Taxonomie

Article 8
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Doctrine AMF

Autre
La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

Politique sectorielle

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html

Label

L'OPC bénéficie du label ISR

Frais de gestion indirects calculés

1 606 926,70 EUR

Article 29

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec

les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).
Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :
- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.
Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.
Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.
Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.
Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2025, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 246
Base brute Sécurité Sociale pour la période : 19 881 817,18 €
Fixe : 17 146 744,43 €
%fixe : 86,24 %
Variable 2025 : 2 887 483,17 €
Nb bénéficiaire variable : 94
% du variable : 14,52 %
Total rému. Cadres dirigeant : 2 519 550,43 €
Total rému. Preneurs de risques : 11 892 839,19 €

La Politique de rémunération a été revue en 2025.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

• Evènements intervenus au cours de la période

30/05/2025 Mise à jour de la trame : Mise en conformité avec la trame ESG
28/07/2025 Création de part : Création de la part RC3 réservée aux réseaux de distribution vers l'international
01/09/2025 Frais : Modification de la présentation de la formule de la commission de surperformance dans les Documents d'Informations Clés
12/09/2025 Caractéristiques juridiques : Modification de la date et périodicité de calcul de la valeur liquidative
03/11/2025 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC (31/12/2031)
01/01/2026 Caractéristiques de gestion : Modification du taux de sélectivité de l'analyse extra-financière de 25% à 30%
01/01/2026 Caractéristiques de gestion : Indicateurs de durabilité au sein de l'annexe SFDR

Bilan actif au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**876 510 570,56**	**1 008 066 735,61**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	876 510 570,56	1 003 057 470,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	5 009 264,70
Titres de créances (D)	**12 913 665 677,47**	**12 010 503 682,75**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 381 518 141,47	11 798 788 212,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	532 147 536,00	211 715 470,42
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 443 293 512,48**	**107 974 163,68**
OPCVM	1 293 174 479,10	6 613 830,60
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	150 119 033,38	101 360 333,08
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**34 592 611,22**	**42 675 860,30**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**15 268 062 371,73**	**13 169 220 442,34**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**0,00**
Comptes financiers	**1 603 119 182,79**	**1 666 017 440,13**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**1 603 119 182,79**	**1 666 017 440,13**
Total Actif I + II	**16 871 181 554,52**	**14 835 237 882,47**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	15 856 520 082,30	14 297 466 664,09
Report à nouveau sur revenu net	0,01	0,04
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	347 586 331,20	510 643 588,44
Capitaux propres I	**16 204 106 413,51**	**14 808 110 252,57**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**2 376 045,89**	**17 202 220,94**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**2 376 045,89**	**17 202 220,94**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**664 698 628,21**	**9 924 959,41**
Concours bancaires	**466,91**	**449,55**
Sous-total autres passifs IV	**664 699 095,12**	**9 925 408,96**
Total Passifs : I + III + IV	**16 871 181 554,52**	**14 835 237 882,47**

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	34 377 136,46	38 733 893,26
Produits sur titres de créance	261 489 005,62	299 401 362,35
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	24 945 435,03	37 270 880,61
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	32 633 584,70	43 291 052,39
Sous-total Produits sur opérations financières	**353 445 161,81**	**418 697 188,61**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-34 935 073,64	-26 581 884,05
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-38 773,80	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**-34 973 847,44**	**-26 581 884,05**
Total Revenus financiers nets (A)	**318 471 314,37**	**392 115 304,56**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	15 453,26	30 206,09
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-19 755 931,73	-13 857 728,91
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-19 740 478,47**	**-13 827 522,82**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**298 730 835,90**	**378 287 781,74**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-4 313 936,13**	**5 724 871,67**
Revenus nets I = C + D	**294 416 899,77**	**384 012 653,41**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	108 516 073,78	64 301 033,29
Frais de transactions externes et frais de cession	-97 678,49	-83 627,82
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**108 418 395,29**	**64 217 405,47**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-277 610,34**	**2 329 702,53**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**108 140 784,95**	**66 547 108,00**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-53 105 338,42	57 627 079,88
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	25 872,21	-25 901,64
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-53 079 466,21**	**57 601 178,24**

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR

	31/03/2026	31/03/2025
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-1 891 887,31**	**2 482 648,79**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-54 971 353,52**	**60 083 827,03**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice **L**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**347 586 331,20**	**510 643 588,44**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management, dans le respect des exigences du label français ISR et selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.
Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée.
En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro. Il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Actif net total	**16 204 106 413,51**	**14 808 110 252,57**	**11 419 519 737,96**	**7 949 682 620,30**	**8 520 027 913,33**
PART CAPI ES					
Actif net	3 319 751 095,71	3 086 127 062,17	2 664 965 872,78	2 306 646 333,82	2 063 151 140,40
Nombre de parts	30 348,891	28 842,788	25 808,592	23 211,632	20 929,915
Valeur liquidative unitaire	109 386,24	106 998,22	103 258,86	99 374,58	98 574,27
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	2 759,03	3 305,39	2 964,92	121,99	-61,69
PART CAPI IC					
Actif net	7 856 868 951,32	6 947 023 126,27	5 573 440 192,98	4 610 767 291,11	6 073 493 942,36
Nombre de parts	14 072,133	12 715,091	10 565,187	9 077,956	12 048,215
Valeur liquidative unitaire	558 328,21	546 360,47	527 528,77	507 908,08	504 099,06
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	13 861,83	16 613,47	14 921,04	332,98	-360,72
PART CAPI RC					
Actif net	3 098 233 272,39	3 113 697 266,79	2 291 442 136,70	602 086 685,78	225 502 710,22
Nombre de parts	54 727,658085	56 190,461226	42 816,168778	11 681,545599	4 407,075145
Valeur liquidative unitaire	56 611,83	55 413,27	53 518,14	51 541,69	51 168,33
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1 390,64	1 670,07	1 499,72	21,48	-38,00

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
PART CAPI RC2					
Actif net	272 629 489,94	321 781 964,01	258 008 539,72	154 377 269,84	136 295 820,38
Nombre de parts	25 005 574,363865	30 143 054,318490	25 017 327,018497	15 540 699,124189	13 812 684,222717
Valeur liquidative unitaire	10,90274	10,67516	10,31319	9,93374	9,86743
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,26	0,31	0,28	0,00	0,00
PART CAPI S					
Actif net	1 536 380 061,02	1 319 401 109,76	616 423 171,98	256 561 900,85	
Nombre de parts	13 863,906059	12 166,031185	5 886,535103	2 544,537314	
Valeur liquidative unitaire	110 818,70	108 449,59	104 717,48	100 828,50	
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	2 745,01	3 291,74	2 956,05	263,51	
PART CAPI S2					
Actif net	114 010 529,59	7 027 816,82			
Nombre de parts	1 102 892,074165	69 467,637078			
Valeur liquidative unitaire	103,374	101,166			
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00			
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00			
Capitalisation unitaire	2,55	1,23			

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
PART DIST ID					
Actif net	6 233 013,54	13 051 906,75	15 239 823,80	19 243 138,90	21 584 299,97
Nombre de parts	12,370	25,783	30,277	39,489	44,628
Valeur liquidative unitaire	503 881,45	506 221,41	503 346,56	487 303,77	483 649,27
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	9 252,02	13 246,91	14 776,51	2 706,72	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3 388,03	2 291,03	-517,67	-2 378,85	-346,08

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part ID :
Pour les revenus : distribution du résultat net
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S2 :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC3 :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- ## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	**Assiette**
IC	FR0000979825	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ID	FR0010948190	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
ES	FR0013258886	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,13 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013353828	0,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,63 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC2	FR0013400546	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,68 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400DG78	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
S2	FR001400TDL0	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,53 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
RC3	FR00140116S7	0,65 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,63 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000979825	Néant
ID	FR0010948190	Néant
ES	FR0013258886	Néant
RC	FR0013353828	Néant
RC2	FR0013400546	Néant
S	FR001400DG78	Néant
S2	FR001400TDL0	Néant
RC3	FR00140116S7	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0000979825 IC

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0010948190 ID

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013258886 ES

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013353828 RC

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR0013400546 RC2

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR001400DG78 S

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR001400TDL0 S2

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Part FR00140116S7 RC3

40% TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,03 % même si cette performance est négative
Assiette : actif net
(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.
Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :
- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.
(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 18/02/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur dans la limite des cinq dernières années est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.
(3) A chaque établissement de valeur liquidative :
- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.
(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.
Elle est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.
Le cumul des frais fixes réels de gestion et de la commission de surperformance est plafonné quotidiennement au taux maximum de frais de gestion fixes prévus par le prospectus.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :
*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.
**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).
***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ».
Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais

de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

• Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci dessus.

Frais de fonctionnement et autres services

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à prélever le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

• Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Si aucune notation n'est récupérée, la notation interne de la société de gestion est appliquée :
La société de gestion Crédit Mutuel Asset Management utilise, pour la détermination des ratings internes long terme et court terme des émetteurs, un modèle propriétaire, indépendant des ratings des agences, basé entre autres sur les données financières et extra-financières de l'émetteur analysé. Ceci à l'exception des émetteurs souverains, quasi-souverains et supranationaux pour lesquels les ratings internes long terme et court terme sont basés sur les ratings des 3 principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch).
Par ailleurs, aucune note interne n'est déterminée par les analystes de notre Groupe sur les entités de notre Groupe, selon le principe qui veut que l'on ne peut pas se noter soi-même, ce qui reviendrait à être à la fois juge et partie.
Les ratings internes des titres sont déterminés à partir de ceux des émetteurs selon un algorithme prenant en considération leur rang de séniorité.

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**14 808 110 252,57**	**11 419 519 737,96**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	151 026 086 137,34	119 682 260 240,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-149 983 787 441,79	-116 793 363 502,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	298 730 835,90	378 287 781,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	108 418 395,29	64 217 405,47
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-53 079 466,21	57 601 178,24
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-372 330,96	-412 796,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments *	31,37	207,06
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**16 204 106 413,51**	**14 808 110 252,57**

* Prime de fusion

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI ES		
Parts souscrites durant l'exercice	6 903,865	742 947 896,89
Parts rachetés durant l'exercice	-5 397,762	-583 009 708,93
Solde net des souscriptions/rachats	1 506,103	159 938 187,96
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	93 083,819	51 422 433 484,80
Parts rachetés durant l'exercice	-91 726,777	-50 664 548 662,78
Solde net des souscriptions/rachats	1 357,042	757 884 822,02
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	133 847,501053	7 503 048 800,20
Parts rachetés durant l'exercice	-135 310,304194	-7 587 745 376,52
Solde net des souscriptions/rachats	-1 462,803141	-84 696 576,32
PART CAPI RC2		
Parts souscrites durant l'exercice	65 918 586,401393	711 552 829,36
Parts rachetés durant l'exercice	-71 056 066,356018	-767 265 241,83
Solde net des souscriptions/rachats	-5 137 479,954625	-55 712 412,47
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	824 204,542402	90 397 089 297,23
Parts rachetés durant l'exercice	-822 506,667528	-90 231 489 275,58
Solde net des souscriptions/rachats	1 697,874874	165 600 021,65
PART CAPI S2		
Parts souscrites durant l'exercice	2 375 017,405787	243 832 505,95
Parts rachetés durant l'exercice	-1 341 592,968700	-137 853 286,88
Solde net des souscriptions/rachats	1 033 424,437087	105 979 219,07
PART DIST ID		
Parts souscrites durant l'exercice	10,257	5 181 322,91
Parts rachetés durant l'exercice	-23,670	-11 875 889,27
Solde net des souscriptions/rachats	-13,413	-6 694 566,36

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI ES	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DIST ID	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013258886	PART CAPI ES	Capitalisable	EUR	3 319 751 095,71	30 348,891	109 386,24
FR0000979825	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	7 856 868 951,32	14 072,133	558 328,21
FR0013353828	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	3 098 233 272,39	54 727,658085	56 611,83
FR0013400546	PART CAPI RC2	Capitalisable	EUR	272 629 489,94	25 005 574,363865	10,90274
FR001400DG78	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	1 536 380 061,02	13 863,906059	110 818,70
FR001400TDL0	PART CAPI S2	Capitalisable	EUR	114 010 529,59	1 102 892,074165	103,374
FR0010948190	PART DIST ID	Distribuable	EUR	6 233 013,54	12,370	503 881,45

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**876 510,57**	343 221,57	533 289,00	0,00	0,00
Titres de créances	**12 913 665,68**	7 807 055,62	5 106 610,06	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**1 603 119,18**	0,00	0,00	0,00	1 603 119,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**-0,47**	0,00	0,00	0,00	-0,47
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	-39 280,04	7 631 602,35	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**8 110 997,15**	**13 271 501,41**	**0,00**	**1 603 118,71**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	70 671,16	150 315,96	189 783,86	465 739,59	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	2 585 015,46	2 549 565,59	6 010 135,76	1 768 948,87	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 603 119,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	1 815 028,11	1 218 388,08	2 791 643,82	1 767 262,30	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**6 073 833,44**	**3 918 269,63**	**8 991 563,44**	**4 001 950,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CHF +/-	USD +/-	GBP +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,04	0,01	0,01	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-0,47**	**0,04**	**0,01**	**0,01**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	876 510,57	0,00	0,00
Titres de créances	12 000 620,52	0,00	913 045,16
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**12 877 131,09**	**0,00**	**913 045,16**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP Paribas SA	6 659,76	
NATEXIS BANQUE SA (EX BFCE)	6 050,73	
UniCredit Bank GmbH	4 774,43	
JP MORGAN AG DEU	3 857,92	
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX	3 159,72	
NOMURA BANK INTERNATIONAL PLC	2 050,00	
SOCIETE GENERALE	1 241,66	
ABN AMRO Bank NV	1 227,40	
HSBC Bank PLC	506,57	
ABN AMRO SECS FRANCE - LE GUAY	486,16	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	413,60	
NatWest Markets NV	396,23	
UNICREDIT BANCA MOBILIARE	216,48	
HPC VIA SOCIETE GENERALE EUROC	190,35	
NATWEST SECURITIES LONDRES	145,95	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP Paribas SA		2 001,11
ABN AMRO Bank NV		199,61
Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA		109,27
UniCredit Bank GmbH		39,78
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA		15,12
NatWest Markets NV		11,17
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-649 137 705,94
Frais de gestion	-15 560 922,27
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	**-664 698 628,21**
Total des créances et dettes	**-664 698 628,21**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI ES	31/03/2026
Frais fixes	1 337 302,44
Frais fixes en % actuel	0,04
Frais variables	1 386 267,51
Frais variables en % actuel	0,04
Rétrocession de frais de gestion	3 133,89

PART CAPI IC	31/03/2026
Frais fixes	3 509 128,29
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	5 032 128,56
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	6 812,47

PART CAPI RC	31/03/2026
Frais fixes	2 912 034,38
Frais fixes en % actuel	0,09
Frais variables	1 900 932,50
Frais variables en % actuel	0,06
Rétrocession de frais de gestion	3 072,92

PART CAPI RC2	31/03/2026
Frais fixes	435 966,95
Frais fixes en % actuel	0,14
Frais variables	118 604,06
Frais variables en % actuel	0,04
Rétrocession de frais de gestion	297,38

PART CAPI S	31/03/2026
Frais fixes	1 431 787,57
Frais fixes en % actuel	0,06
Frais variables	1 617 122,48
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	2 086,13

PART CAPI S2	31/03/2026
Frais fixes	28 653,97
Frais fixes en % actuel	0,06
Frais variables	31 989,96
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	39,40

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART DIST ID	31/03/2026
Frais fixes	5 700,57
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	8 312,49
Frais variables en % actuel	0,07
Rétrocession de frais de gestion	11,07

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Obligations et valeurs assimilées			
	FR001400SJ03	BFCM Float 09/12/26	100 175 256,00
	FR001400WLD4	BFCM Float 12/14/26	75 032 250,00
Titres de créances			
	FR0129260263	BFCM NCP01072026	132 210 146,32
	FR0129289833	BFCM NCP01072026	101 593 729,97
	FR0129414167	BFCM NCP02102026	192 060 720,61
	FR0129580900	BFCM NCP15012027	150 445 098,71
	FR0129213593	BFCM NCP19052026	51 010 455,42
	FR0129515104	BFCM NCP25112026	100 739 155,55
	FR0129673556	BFCM NCP ESTRCAP	100 007 685,55
	FR0129676344	BFCM NCP ESTRCAP27	49 998 427,22
	FR0129030948	CFCMMA BMT03022027	30 160 111,50
	FR0129134351	CFCMMA NCP14042026	1 533 923,48
	FR0129259851	CFCMMA NCP26062026	25 432 896,70
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	150 119 033,38
	FR0000009946	CM-AM MONE PREMIUM	1 193,60
	FR0010609115	LA FRANCAISE TRESORERIE-I	340 952 461,41
Total			**1 601 472 545,42**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**294 416 899,77**	**384 012 653,41**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**294 416 899,77**	**384 012 653,41**
Report à nouveau	0,01	0,04
Sommes distribuables au titre du revenu net	**294 416 899,78**	**384 012 653,45**

PART CAPI ES		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	61 582 049,75	81 466 847,74
Total	**61 582 049,75**	**81 466 847,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	142 631 388,25	180 012 663,39
Total	**142 631 388,25**	**180 012 663,39**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	55 428 004,80	79 843 746,51
Total	**55 428 004,80**	**79 843 746,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI RC2		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 796 223,49	8 156 715,67
Total	**4 796 223,49**	**8 156 715,67**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	27 803 127,35	34 116 191,13
Total	**27 803 127,35**	**34 116 191,13**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI S2		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 061 658,60	74 943,92
Total	**2 061 658,60**	**74 943,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST ID		
Affectation :		
Distribution	114 447,49	341 545,08
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,05	0,01
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**114 447,54**	**341 545,09**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	12,370	25,783
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	9 252,02	13 246,91
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**108 140 784,95**	**66 547 108,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**108 140 784,95**	**66 547 108,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**108 140 784,95**	**66 547 108,00**

PART CAPI ES		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	22 151 498,97	13 870 068,08
Total	**22 151 498,97**	**13 870 068,08**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	52 434 250,88	31 229 268,29
Total	**52 434 250,88**	**31 229 268,29**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	20 678 811,71	13 998 863,54
Total	**20 678 811,71**	**13 998 863,54**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI RC2		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 819 860,62	1 446 891,51
Total	**1 819 860,62**	**1 446 891,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	10 253 560,30	5 931 310,17
Total	**10 253 560,30**	**5 931 310,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S2		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	760 892,47	11 636,74
Total	**760 892,47**	**11 636,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART DIST ID		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	41 910,00	59 069,67
Total	**41 910,00**	**59 069,67**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	12,370	25,783
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**876 510 570,56**	**5,41**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**876 510 570,56**	**5,41**
Automobiles et équipementiers			68 813 341,00	0,42
BMW Float 06/05/26	EUR	365	36 649 488,20	0,22
TOYOTA Float 10/16/26	EUR	32 000	32 163 852,80	0,20
Banques			491 680 973,77	3,03
ABN AMRO 3,875%23-211226	EUR	210	21 395 565,24	0,13
ABNANV Float 04/09/27	EUR	400	40 275 480,00	0,25
BFCM Float 09/12/26	EUR	1 000	100 175 256,00	0,62
BFCM Float 12/14/26	EUR	750	75 032 250,00	0,46
CM Float 07/10/26	EUR	500	50 140 699,00	0,31
LEASYS Float 01/29/27	EUR	10 500	10 559 756,34	0,07
MIZUHO 0 03/02/28	EUR	70 000	65 855 300,00	0,41
MIZUHO 0 07/15/27	EUR	70 000	67 262 587,00	0,41
NACN 0 1/8 01/27/27	EUR	24 000	23 495 898,00	0,14
SHBASS 3 3/4 05/05/26	EUR	10 000	10 351 641,10	0,06
UCGIM 3 3/8 01/31/27	EUR	26 843	27 136 541,09	0,17
Bâtiment et matériaux de construction			23 670 028,99	0,15
DGFP Float 05/13/26	EUR	236	23 670 028,99	0,15
Boissons			30 076 179,90	0,18
PEP Float 02/11/28	EUR	30 000	30 076 179,90	0,18
Collectivités Territoriales			127 724 041,25	0,79
NRWBK 3 07/22/27	EUR	1 250	127 724 041,25	0,79
Fournisseurs de services de télécommunications			35 162 554,65	0,22
NTT Float 03/04/28	EUR	35 105	35 162 554,65	0,22
Ingénierie Industrielle			51 192 176,28	0,32
CAT Float 06/10/27	EUR	11 000	11 031 471,88	0,07
TRAGR Float 05/07/27	EUR	100	10 031 794,40	0,06
VLVY Float 01/09/28	EUR	30 000	30 128 910,00	0,19
Logiciels et services informatiques			48 191 274,72	0,30
IBM Float 02/03/28	EUR	48 000	48 191 274,72	0,30
Titres de créances			**12 913 665 677,47**	**79,69**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**12 381 518 141,47**	**76,41**
Aérospatial et défense			54 931 049,08	0,34
THALES NCP20042026	EUR	50 000 000	49 941 240,39	0,31
THALES NCP PRE26	EUR	5 000 000	4 989 808,69	0,03
Agro-alimentaire			11 974 542,22	0,07
SAVENC NCP05052026	EUR	12 000 000	11 974 542,22	0,07
Banques			10 015 931 920,21	61,81
ACOSS NCP18052026	EUR	100 000 000	100 796 800,29	0,62
AQUITA NCP21012027	EUR	20 000 000	20 074 376,14	0,12

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BARCLA NCP15102026	EUR	100 000 000	101 021 669,10	0,62
BARCLAYS BANK 250327	EUR	100 000 000	100 025 233,34	0,62
BELFIUS BANQ 0%27	EUR	170 000 000	166 341 130,39	1,03
BFCM NCP01072026	EUR	100 000 000	101 593 729,97	0,63
BFCM NCP01072026	EUR	130 000 000	132 210 146,32	0,82
BFCM NCP02102026	EUR	190 000 000	192 060 720,61	1,19
BFCM NCP15012027	EUR	150 000 000	150 445 098,71	0,93
BFCM NCP19052026	EUR	50 000 000	51 010 455,42	0,31
BFCM NCP25112026	EUR	100 000 000	100 739 155,55	0,62
BFCM NCP ESTRCAP	EUR	100 000 000	100 007 685,55	0,62
BFCM NCP ESTRCAP27	EUR	50 000 000	49 998 427,22	0,31
BILBAO NCP22122026	EUR	50 000 000	48 963 251,37	0,30
BILBAO NCP24112026	EUR	70 000 000	68 720 827,37	0,42
BPCE NCP01042027	EUR	150 000 000	149 970 750,00	0,93
BPCE NCP04122026	EUR	170 000 000	171 265 515,82	1,06
BPCE NCP12012027	EUR	200 000 000	200 840 186,10	1,24
BPCE NCP22072026	EUR	160 000 000	162 573 782,52	1,00
BPCE NCP22102026	EUR	150 000 000	151 456 674,59	0,93
BRIE NCP21012027	EUR	60 000 000	60 232 560,43	0,37
BRIE NCP ESTRCAP27	EUR	50 000 000	50 074 157,09	0,31
CACF BMT27012027	EUR	100 000 000	97 712 874,22	0,60
CACF BMT29052026	EUR	70 000 000	69 737 591,51	0,43
CACF BMT PRE 0127	EUR	100 000 000	97 702 060,24	0,60
CACF NCP02032027	EUR	70 000 000	70 055 573,39	0,43
CD BANK MONTREAL26	EUR	100 000 000	99 782 161,57	0,62
CD BELFIUS BANK 26	EUR	150 000 000	148 771 353,96	0,92
CD COMMERZBANK0327	EUR	115 000 000	112 053 726,54	0,69
CD COOPERATIEVE27	EUR	60 000 000	58 519 832,68	0,36
CD COOPERATIEVE R.	EUR	170 000 000	169 262 467,43	1,04
CD COOP RAB. 26	EUR	70 000 000	69 491 081,89	0,43
CD GOLDMAN SACHS26	EUR	110 000 000	107 713 025,43	0,66
CD GOLDMAN SACHS27	EUR	50 000 000	48 754 078,24	0,30
CD GOLDMAN SACHS27	EUR	90 000 000	87 742 797,05	0,54
CD LLOYDS 2.2%27	EUR	100 000 000	96 545 916,75	0,60
CD LLOYDS BANK 27	EUR	100 000 000	96 347 581,84	0,59
CD LLOYDS BK 0128	EUR	50 000 000	47 367 199,49	0,29
CD LLOYDS BK 0228	EUR	65 000 000	61 483 718,15	0,38
CD LLOYDS BK0826	EUR	100 000 000	99 056 814,44	0,61
CD NATWEST 170227	EUR	35 000 000	34 145 826,30	0,21
CD NATWEST 2.23%27	EUR	135 000 000	130 100 097,28	0,80
CD NATWEST 27	EUR	100 000 000	95 322 258,24	0,59
CD NATWEST 3.43%26	EUR	90 000 000	89 611 224,93	0,55

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CD NATWEST MARKE25	EUR	65 000 000	61 561 507,45	0,38
CD NATWEST MARKE27	EUR	120 000 000	115 371 079,62	0,71
CD SANTANDER 27	EUR	150 000 000	144 517 358,73	0,89
CFCMMA BMT03022027	EUR	30 000 000	30 160 111,50	0,19
CFCMMA NCP14042026	EUR	1 500 000	1 533 923,48	0,01
CFCMMA NCP26062026	EUR	25 000 000	25 432 896,70	0,16
CL BMT02112026	EUR	150 000 000	151 314 971,03	0,93
CL NCP19062026	EUR	100 000 000	101 808 240,95	0,63
CL NCP30072026	EUR	100 000 000	101 499 870,34	0,63
CL NCP31122026	EUR	10 000 000	10 046 947,10	0,06
CL NCP ESTRCA 1226	EUR	110 000 000	110 450 221,76	0,68
ECD COMMERZBANK AG	EUR	100 000 000	97 810 907,13	0,60
ECD LLOYDS BANK	EUR	100 000 000	95 629 897,61	0,59
ECD MUFG BANK24	EUR	2 000 000	2 026 540,20	0,01
ECD NATWEST 27	EUR	100 000 000	95 035 890,49	0,59
ECD NATWT 2.685%26	EUR	60 000 000	59 714 592,05	0,37
ECD NBOC 2.59% 27	EUR	15 000 000	14 570 976,07	0,09
ECD NORDEA BANK 27	EUR	50 000 000	48 889 753,06	0,30
ECD NORDEA BK 27	EUR	200 000 000	195 606 569,20	1,21
ECP BARCLAYS 1126	EUR	200 000 000	201 838 187,00	1,25
ECP BARCLAYS 27	EUR	50 000 000	48 565 182,16	0,30
ECP BBK ZC 190526	EUR	200 000 000	199 416 706,14	1,23
ECP CMZ 2.085% 26	EUR	120 000 000	119 159 997,32	0,74
ECP COMMERZBANK 27	EUR	75 000 000	73 128 310,47	0,45
ECP DB AG 2.24% 27	EUR	180 000 000	175 583 305,12	1,08
ECP DEUTSCHE BAN26	EUR	150 000 000	147 806 704,44	0,91
ECP GLDM 2.08% 26	EUR	50 000 000	49 757 047,09	0,31
ECP GS 2.2% 0526	EUR	220 000 000	219 373 387,83	1,35
ECP INT.SA.BK 0826	EUR	100 000 000	99 099 058,75	0,61
ECP INTES 2.255%27	EUR	60 000 000	58 644 969,60	0,36
ECP INTESA SANP 27	EUR	100 000 000	97 785 567,81	0,60
ECP LLOYDS BK 0327	EUR	100 000 000	99 996 326,11	0,62
ECP NATWEST 160228	EUR	10 000 000	9 439 079,66	0,06
ECP SANT 2.12% 26	EUR	20 000 000	19 964 871,92	0,12
ECP SANTAN 2.08%26	EUR	150 000 000	149 067 090,45	0,92
ECP SANTAN CONS 26	EUR	130 000 000	129 729 641,98	0,80
ECP SANTANDE.0626	EUR	50 000 000	49 712 962,33	0,31
ECP SANTANDER 26	EUR	50 000 000	49 560 268,27	0,31
ECP SANTANDER AG	EUR	80 000 000	79 110 001,15	0,49
ECP SVENSKA 26	EUR	200 000 000	196 979 162,58	1,22
ING NV NCP31122026	EUR	130 000 000	130 404 875,50	0,80
LEASIN BMT26102026	EUR	150 000 000	151 486 941,86	0,94

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LEASIN BMT28082026	EUR	100 000 000	101 363 994,84	0,63
LEASIN NCP07072026	EUR	150 000 000	149 046 985,91	0,92
LEASIN NCP18092026	EUR	40 000 000	40 469 615,13	0,25
NATIXI NCP08092026	EUR	80 000 000	81 000 245,01	0,50
NATIXI NCP19012027	EUR	120 000 000	120 458 147,64	0,74
NATWEST MARKT0826	EUR	80 000 000	79 198 969,74	0,49
PALATI NCP03032027	EUR	40 000 000	40 038 065,56	0,25
PALATI NCP04022027	EUR	45 000 000	45 117 921,31	0,28
PALATI NCP10082026	EUR	100 000 000	101 440 375,61	0,63
SG BMT01022027	EUR	100 000 000	100 314 015,69	0,62
SG BMT 110127	EUR	100 000 000	97 819 539,69	0,60
SG BMT11022027	EUR	175 000 000	170 735 700,77	1,05
SG BMT14012027	EUR	150 000 000	146 671 599,00	0,91
SG BMT17092027	EUR	120 000 000	120 120 216,67	0,74
SG BMT PRE CPTE 09	EUR	195 000 000	185 843 032,16	1,15
Boissons			89 842 227,07	0,56
ECP COCA COLA 26	EUR	90 000 000	89 842 227,07	0,56
Chimie			34 737 124,72	0,21
AIRLFI NCP27072026	EUR	35 000 000	34 737 124,72	0,21
Electricité			199 662 238,05	1,23
EDF NCP30042026	EUR	200 000 000	199 662 238,05	1,23
Entités garanties par Etat			1 145 970 807,47	7,07
ACOSS NCP08072026	EUR	120 000 000	120 577 764,28	0,74
ACOSS NCP30062026	EUR	60 000 000	60 322 284,15	0,37
ACOSS NCP EST 0826	EUR	100 000 000	100 325 912,79	0,62
AFD NCP22102026	EUR	100 000 000	100 965 897,51	0,62
AFD NCP23092026	EUR	70 000 000	70 684 308,43	0,44
BPIFR NCP05062026	EUR	150 000 000	149 374 534,80	0,92
BPIFR NCP07102026	EUR	123 000 000	124 306 574,62	0,77
BPIFR NCP13012027	EUR	40 000 000	40 167 057,76	0,25
BPIFR NCP15062026	EUR	80 000 000	80 566 132,06	0,50
BPIFR NCP30102026	EUR	100 000 000	100 851 486,86	0,62
UNEDIC NCP09072026	EUR	100 000 000	99 337 930,82	0,61
UNEDIC NCP22102026	EUR	100 000 000	98 490 923,39	0,61
Equipements et services médicaux			34 949 497,96	0,22
ESSIL. NCP24042026	EUR	35 000 000	34 949 497,96	0,22
Gaz eau et services multiples aux collectivités			139 207 093,89	0,86
VEOLIA NCP27112026	EUR	70 000 000	68 735 716,47	0,42
VEOLIA NCP ESTRCAP	EUR	70 000 000	70 471 377,42	0,44
Instruments de placement hors actions			499 606 730,77	3,08
CD STANDARD C.0827	EUR	130 000 000	124 840 940,64	0,77
CD STANDARD C.0827	EUR	130 000 000	124 881 365,90	0,77

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP NATWE 2.075%26	EUR	100 000 000	99 333 199,33	0,61
ING NV NCP21122026	EUR	150 000 000	150 551 224,90	0,93
Produits ménagers et constr individuelle			44 895 977,58	0,28
SEB NCP16042026	EUR	30 000 000	29 972 332,42	0,19
SEB NCP18062026	EUR	15 000 000	14 923 645,16	0,09
Transport industriel			109 808 932,45	0,68
ECP FERROVIE DEL26	EUR	110 000 000	109 808 932,45	0,68
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			**532 147 536,00**	**3,28**
Aérospatial et défense			99 823 410,78	0,61
SAFRAN NCP PRE26	EUR	100 000 000	99 823 410,78	0,61
Banques			432 324 125,22	2,67
CD BK OF NOVA 26	EUR	1 000 000	1 022 353,21	0,01
CD LLOYDS 2.09%26	EUR	160 000 000	158 829 431,24	0,98
CD LLOYDS BANK 26	EUR	140 000 000	139 703 595,62	0,86
CD NATWEST190227	EUR	50 000 000	48 766 698,96	0,30
CD NATWST 2.42% 27	EUR	85 000 000	82 979 714,08	0,51
CD NORDEA BANK 26	EUR	1 000 000	1 022 332,11	0,01
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**1 443 293 512,48**	**8,91**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**1 293 174 479,10**	**7,98**
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI-C	EUR	8 192,479	401 429 309,82	2,48
BFT AUREUS ISR -I2 C/D	EUR	37,037	403 140,64	0,00
CM-AM MONE PREMIUM	EUR	0,017	1 193,60	0,00
LA FRANCAISE TRESORERIE-I	EUR	2 882,35902	340 952 461,41	2,10
OSTRUM SRI MONEY-I C EUR	EUR	14 684,57441	200 283 350,92	1,24
OSTRUM SRI MONEY PLUS-I C EU	EUR	1 770,036	200 285 786,23	1,24
SLF (F) MONEY MARKET EURO I	EUR	5 472,463	149 819 236,48	0,92
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**150 119 033,38**	**0,93**
CM-AM MONE ISR-RC	EUR	82 278,645	150 119 033,38	0,93
Total			**15 233 469 760,51**	**94,01**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	**Quantité/Nominal**	**Valeur actuelle présentée au bilan**		**Montant de l'exposition en Euro (*)**
		Actif	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
SOCIETE GEN 070727	95 692 000,00	1 053 089,67	0,00	95 692 000,00
SWABBV100127SG BMT 1	94 967 000,00	181 726,73	0,00	94 967 000,00
SWABBV170227CD NATWE	33 343 000,00	117 530,22	0,00	33 343 000,00
SWABNP110627CD LLOYD	95 735 000,00	986 442,32	0,00	95 735 000,00
SWABNP160726CD LLOYD	155 873 000,00	351 867,09	0,00	155 873 000,00
SWACA 240426CD NATWE	48 142 000,00	0,00	109 265,73	48 142 000,00
SWACAL200526ECP BBK	97 891 000,00	186 294,07	0,00	97 891 000,00
SWAHPC160426BPIFR N	117 463 000,00	190 354,02	0,00	117 463 000,00
SWAHSB161026ECP DEUT	146 779 000,00	414 429,48	0,00	146 779 000,00
SWAHVB020426ECP BANC	97 809 000,00	86 937,67	0,00	97 809 000,00
SWAHVB050626BPIFR N	146 985 000,00	281 788,94	0,00	146 985 000,00
SWAHVB050826ECP INT.	97 882 000,00	199 917,61	0,00	97 882 000,00
SWAHVB190227CD NATWE	47 603 000,00	152 813,23	0,00	47 603 000,00
SWAHVB221026UNEDIC N	97 876 354,00	288 824,59	0,00	97 876 354,00
SWAHVB300626ECP SANT	49 043 000,00	111 773,31	0,00	49 043 000,00
SWANAT140826CD LLOYD	98 241 000,00	135 732,99	0,00	98 241 000,00
SWANOM210726CD COOP	69 268 000,00	39 250,69	0,00	69 268 000,00
SWARBS020426CP DEUTS	78 205 000,00	17 761,51	0,00	78 205 000,00
SWASG 200526ECP BBK	97 886 000,00	188 567,15	0,00	97 886 000,00
SWTABA121127CD NATWE	95 469 000,00	1 011 985,45	0,00	95 469 000,00
SWTABA160228ECP NATW	10 000 000,00	112 829,75	0,00	10 000 000,00
SWTABA160626ECD NATW	57 397 000,00	0,00	199 606,90	57 397 000,00
SWTABA310726CD BELFI	148 333 000,00	102 584,44	0,00	148 333 000,00
SWTABN050526CD LLOYD	136 602 000,00	38 746,94	0,00	136 602 000,00
SWTABN090626CD COOPE	166 358 000,00	447 415,81	0,00	166 358 000,00
SWTBBV250826NATWEST	76 658 000,00	0,00	15 120,38	76 658 000,00
SWTBBV270127NATL BK	23 511 000,00	93 015,14	0,00	23 511 000,00
SWTBBV270726AIRLFI N	34 621 000,00	21 325,53	0,00	34 621 000,00
SWTBNP010727CD NATWE	129 159 000,00	1 376 637,97	0,00	129 159 000,00
SWTBNP050526CD BANK	97 772 000,00	165 145,31	0,00	97 772 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
SWTBNP060827CD STAND	124 286 000,00	1 288 000,14	0,00	124 286 000,00
SWTBNP100626CD NATWE	112 497 000,00	0,00	1 198 366,58	112 497 000,00
SWTBNP180827CD STAND	124 231 000,00	1 266 527,71	0,00	124 231 000,00
SWTBNP220727NRW.BANK	128 325 000,00	999 445,09	0,00	128 325 000,00
SWTBNP290127ECD NORD	48 678 000,00	225 693,59	0,00	48 678 000,00
SWTBNP290526CACF B	65 268 000,00	0,00	802 741,83	65 268 000,00
SWTCAL090926ECP SANT	78 981 000,00	99 279,95	0,00	78 981 000,00
SWTCAL110227ECP COMM	73 324 000,00	325 385,14	0,00	73 324 000,00
SWTCAL140127SG B	94 882 000,00	134 969,47	0,00	94 882 000,00
SWTCAL150227CD NATWS	81 029 000,00	296 133,70	0,00	81 029 000,00
SWTCAL151227ECD NATW	95 175 000,00	765 326,96	0,00	95 175 000,00
SWTCAL210727CD SANTA	144 999 000,00	1 092 582,15	0,00	144 999 000,00
SWTCAL241126BILBAO N	68 462 000,00	217 466,10	0,00	68 462 000,00
SWTCAL300426ECP SANT	49 206 000,00	42 278,84	0,00	49 206 000,00
SWTHSB170526ECP GS 2	217 580 000,00	31 154,17	0,00	217 580 000,00
SWTHSB300426ECP SANT	49 192 000,00	60 986,15	0,00	49 192 000,00
SWTHVB020327CD COOPE	58 498 000,00	284 401,42	0,00	58 498 000,00
SWTHVB040827CD NATWE	114 652 000,00	1 109 127,17	0,00	114 652 000,00
SWTHVB1201271.9314/O	166 449 000,00	601 347,26	0,00	166 449 000,00
SWTHVB200427ECD NBOC	15 000 000,00	40 625,82	0,00	15 000 000,00
SWTHVB230227CD GOLDM	87 990 000,00	413 867,52	0,00	87 990 000,00
SWTHVB231026ECP SVEN	195 822 000,00	594 927,67	0,00	195 822 000,00
SWTHVB280128CD LLOYD	50 000 000,00	496 095,43	0,00	50 000 000,00
SWTHVB290127UNICREDI	28 000 000,00	111 982,70	0,00	28 000 000,00
SWTHVB300327ECP BARC	48 558 000,00	0,00	39 776,82	48 558 000,00
SWTJPM020328MIZUHO 0	70 000 000,00	842 582,80	0,00	70 000 000,00
SWTJPM030327CD COMME	112 216 000,00	542 097,34	0,00	112 216 000,00
SWTJPM060127ECP COMM	97 717 000,00	329 191,35	0,00	97 717 000,00
SWTJPM100227ECP DB A	176 000 000,00	780 524,31	0,00	176 000 000,00
SWTJPM100228CD LLOYD	61 980 000,00	639 530,57	0,00	61 980 000,00
SWTJPM140127SG B	47 441 000,00	65 828,28	0,00	47 441 000,00
SWTJPM230227CD GOLDM	48 800 000,00	230 295,10	0,00	48 800 000,00
SWTJPM290127CACF B	97 355 000,00	427 874,44	0,00	97 355 000,00
SWTNAT061027ECD LLOY	95 469 000,00	928 591,30	0,00	95 469 000,00
SWTNAT070726ECP SANT	146 910 000,00	349 783,16	0,00	146 910 000,00
SWTNAT070726LEASIN N	146 894 000,00	349 745,06	0,00	146 894 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
SWTNAT091227SG BMT P	186 058 000,00	1 852 966,18	0,00	186 058 000,00
SWTNAT100826ECP SANT	49 454 000,00	39 488,40	0,00	49 454 000,00
SWTNAT1102271.9754/O	166 862 000,00	634 848,89	0,00	166 862 000,00
SWTNAT120127ECP INTE	97 780 000,00	356 833,44	0,00	97 780 000,00
SWTNAT121026CREDIT A	25 220 000,00	60 178,95	0,00	25 220 000,00
SWTNAT150727MIZUHO I	66 940 000,00	708 930,46	0,00	66 940 000,00
SWTNAT170726ECP CMZ	117 522 000,00	270 505,22	0,00	117 522 000,00
SWTNAT221226BILBAO N	48 866 000,00	145 950,49	0,00	48 866 000,00
SWTNAT311226CD GOLDM	107 557 000,00	363 124,08	0,00	107 557 000,00
SWTNOM020228CD NATWE	62 000 000,00	667 466,85	0,00	62 000 000,00
SWTNOM290127CACF B	97 365 000,00	428 694,56	0,00	97 365 000,00
SWTNOM290127ECD NORD	194 721 000,00	914 591,16	0,00	194 721 000,00
SWTRBS050526SHB 3.75	11 000 000,00	0,00	11 167,65	11 000 000,00
SWTRBS160626CACF NCP	97 924 000,00	217 818,86	0,00	97 924 000,00
SWTRBS170626ECP GLDM	50 000 000,00	96 351,62	0,00	50 000 000,00
SWTRBS211226ABN AMRO	21 000 000,00	47 196,27	0,00	21 000 000,00
SWTRBS270926BANCO SA	8 245 000,00	17 104,23	0,00	8 245 000,00
SWTUBM190127ECP INTE	58 659 000,00	216 480,10	0,00	58 659 000,00
Sous total		**31 376 965,25**	**2 376 045,89**	**7 631 602 354,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**31 376 965,25**	**2 376 045,89**	**7 631 602 354,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	15 233 469 760,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	29 000 919,36
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 606 334 828,76
Autres passifs (-)	-664 699 095,12
Total = actif net	**16 204 106 413,51**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: CM-AM CASH ISR

Identifiant d'entité juridique: 969500ID6GYGVVQ3EJ06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71.70% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
  - ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit financier adopte une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et élimine 25% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable.
Le score ESG du produit financier à date était de 6,71/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 6,04/10 (score post réduction).
Le taux de couverture ESG du portefeuille était de 95%, et celui de l'univers de référence était de 95%.
Par ailleurs, le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG.
Les indicateurs de durabilité sont :
Indicateur de durabilité 1 : Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€)
Indicateur de durabilité 2 : Bonus lié à l'ESG
L'indicateur de durabilité 1 du fonds était de 8,84 à date versus 46,05 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en sous-performance par rapport à son univers.
L'indicateur de durabilité 2 du fonds était de 0,76 à date versus 0,36 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en surperformance par rapport à son univers.
Pour rappel, ce fonds a une approche en sélectivité et n'a pas d'obligation d'amélioration de son score ESG vis à vis de celui de son univers investissable.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

L'indicateur de durabilité 1 du fonds était de 8,84 à date versus 46,05 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en sous-performance par rapport à son univers.

L'indicateur de durabilité 2 du fonds était de 0,76 à date versus 0,36 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en sur-performance par rapport à son univers.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

A la fin de la période précédente, l'indicateur de durabilité 1 du fonds était de 26,62 à date versus 83.3 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en retrait cette année.

A la fin de la période précédente, l'indicateur de durabilité 2 du fonds était de 0,78 à date versus 0,36 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en retrait cette année.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au coeur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés. Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1.Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.

2.Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.

3.Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/03/2025 au 31/03/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EUR	Others	5,90 %	Others
AXA IM Euro Liquidity	Others	2,48 %	Others
La Française Trésorerie ISR - Part I	Others	2,10 %	Others
Goldman Sachs Intl Bank 2.200 % 18/05/2026	Financials	1,35 %	Royaume Uni
Barclays Bank Plc 0.00 % 02/11/2026	Financials	1,25 %	Royaume Uni
Bpce OIS_ESTR 12/01/2027	Financials	1,24 %	France
Ostrum SRI Money Plus - Part IC	Others	1,24 %	Others
Ostrum SRI Money IC Eur	Others	1,24 %	Others
Edf 0.00 % 30/04/2026	Utilities	1,23 %	France
BARCLAYS BANK PLC .00% 05/19/2026	Financials	1,23 %	Royaume Uni
Svenska Handelbanken Ab 2.11 % 23/10/2026	Financials	1,22 %	Suède
Nordea Bank Abp 2.14 % 29/01/2027	Financials	1,21 %	Finlande
Banque Federative Du Credit Mutuel OIS_ESTR 02/10/2026	Financials	1,19 %	France
Societe Generale 0.00 % 09/12/2027	Financials	1,15 %	France
Deutsche Bank Ag 2.24 % 10/02/2027	Financials	1,08 %	Allemagne

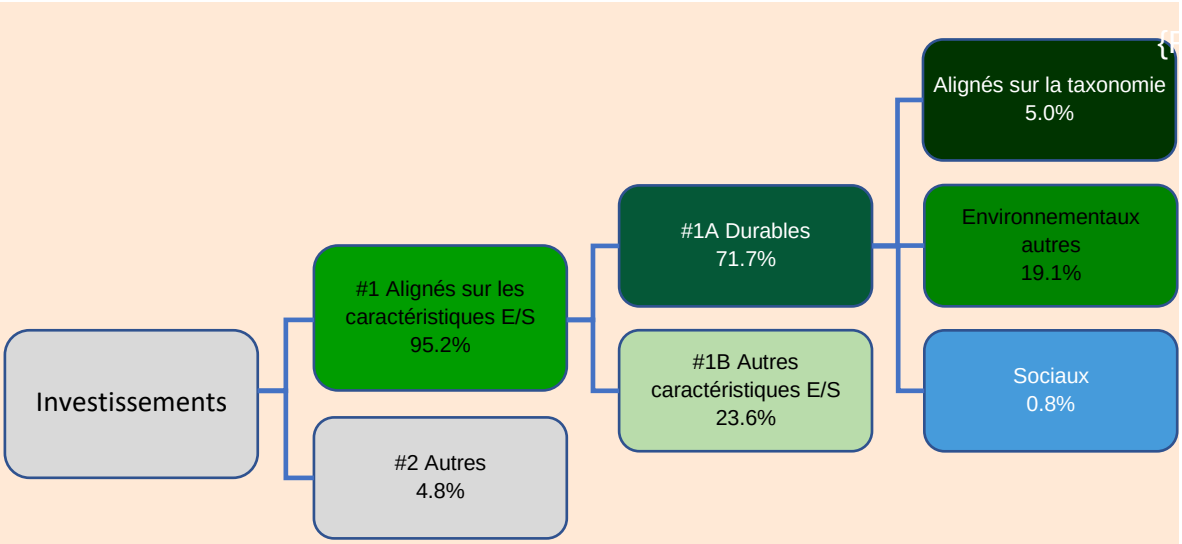
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 71,66%.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Tableau allocation



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?
Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Services de télécommunication	**0,22 %**
Consommation discrétionnaire	**0,76 %**
Consommation non cyclique	**0,81 %**
Finance	**68 %**
Santé	**0,22 %**
Industrie	**1.36 %**
Technologies de l'information	**0,30 %**
Matériaux	**0,21 %**
Autres	**14,90 %**
Services aux collectivités	**2,09 %**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européennes est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.
L'alignement calculé est de 14.1%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

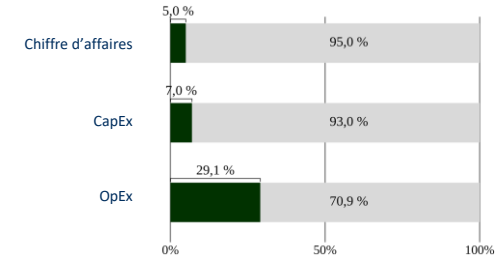
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

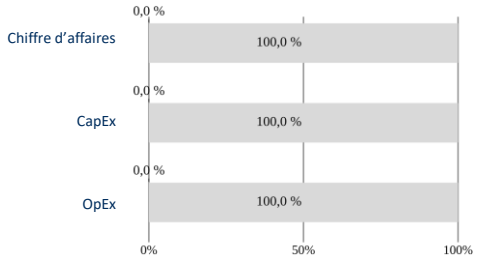
Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *



Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
Alignés sur la taxonomie : nucléaire
Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *



Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
Alignés sur la taxonomie : nucléaire
Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 0.0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : 1,50 %

% alignement activités transitoires : 1,43 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 4,98% comparé à 5,27% sur la période précédente

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE du produit financier était de 65,91%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 0,76%.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

Le Fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.

- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

Nom de l'instrument	Code Isin	Date	Performance de la part
CM-AM CASH ISR - Part IC	109805	31/03/2026	2,19 %
CM-AM CASH ISR - Part RC	637082	31/03/2026	2,16 %
CM-AM CASH ISR - Part ID	1328232	31/03/2026	2,19 %
CM-AM CASH ISR - Part RC2	1328233	31/03/2026	2,13 %
CM-AM CASH ISR - Part ES	1328234	31/03/2026	2,23 %
CM-AM CASH ISR - Part S	1329907	31/03/2026	2,18 %
CM-AM CASH ISR - Part S2	1385212	31/03/2026	2,18 %
BMK REF CM-AM CASH ISR	1364836	31/03/2026	2,04 %

Docusign Envelope ID: DDF26694-CF9C-8B5E-83F7-450232345D25

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP CM-AM CASH ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: DDF26694-CF9C-8B5E-83F7-450232345D25

FCP CM-AM CASH ISR
128, Boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux porteurs de parts du FCP CM-AM CASH ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CM-AM CASH ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Docusign Envelope ID: DDF26694-CF9C-8B5E-83F7-450232345D25

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

Docusign Envelope ID: DDF26694-CF9C-8B5E-83F7-450232345D25

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique
25/6/2026

Gilles DUNAND-ROUX

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Associé